

RFF 8298
F42

.191504

35739

L'INDEMNITÉ DES PÊCHERIES.

Discours prononcé par

M. Pierre FORTIN,

DÉPUTÉ DE GASPÉ,

DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES, LE 3 MAI 1879.

(Reproduit du Rapport Officiel des Débats Parlementaires.)

M. FORTIN : En prenant la parole pour proposer cette motion, je dois remercier le chef du gouvernement d'avoir demandé à la Chambre de réserver ce jour pour prendre en considération l'importante question qui forme le sujet de la résolution, et je remercie la Chambre d'avoir consenti à siéger aujourd'hui dans ce but. J'ai bien senti la grande responsabilité que j'ai assumée en soulevant cette question de l'indemnité des pêcheries devant la Chambre et le pays, mais j'ai cru qu'il m'appartenait de remplir cette tâche difficile, ayant été parfaitement en mesure de me rendre compte de tout ce qui concerne les pêcheries. Chacun le sait, je n'ai aucun intérêt personnel ou particulier dans cette affaire, mais une expérience de vingt sept années m'ayant convaincu des nombreux désavantages dont souffre l'industrie de la pêche, des pertes considérables qu'elle fait par suite du manque d'aide de la part du gouvernement, et du danger de destruction auquel elle est exposée, j'ai cru que

je manquerais de patriotisme et de considération pour l'un des plus grands intérêts du pays, et pour le bien-être de cette partie de la nation engagée dans l'industrie de la pêche, si je restais silencieux, si je ne communiquais pas franchement à la Chambre le résultat de mon expérience et de mes études, si je ne signalais à temps le grand danger qui menace nos pêcheries sur un grand nombre de nos côtes, et si je ne suggérais aussi les remèdes à apporter pour prévenir l'un des plus grands malheurs qui puissent être réservés à ce pays.

Pour ce qui a trait à cette question, le pays peut être divisé en deux parties, la partie est et la partie ouest. La partie orientale est occupée principalement par des pêcheurs et des marins, qui s'occupent spécialement de pêche et de navigation, tandis que la partie occidentale est consacrée en grande partie à la navigation intérieure, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, et comme la population de cette partie du pays ne connaît pas au-